

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE.

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi **14 juin 2017**, à 19h15, à la salle du Conseil de la MRC des Etchemins sise au 1137 Route 277, à Lac-Etchemin, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil à l'ouverture de la séance :

Judith Leblond	(représentante de Lac-Etchemin)
Gilles Gaudet	(Sainte-Aurélie)
Martine Boulet	(Saint-Benjamin)
Adélarde Couture	(Saint-Camille)
Réjean Bédard	(Saint-Cyprien)
Denis Beaulieu	(Sainte-Justine)
Claude Roy	(représentant de Saint-Louis)
Denis Laflamme	(Saint-Luc)
Émile Lapointe	(Saint-Magloire)
Richard Couët	(Saint-Prosper)
Hector Provençal	(Sainte-Rose-de-Watford)
Denis Boutin	(Sainte-Sabine)
Jean Paradis	(Saint-Zacharie)

Formant quorum sous la présidence de Monsieur **Harold Gagnon**, préfet.

Monsieur Luc Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de l'assemblée. Madame Marie-Josée Fontaine, technicienne en administration, est aussi présente.

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, Monsieur Harold Gagnon, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2017-06-01

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le préfet demande si des membres du Conseil souhaitent ajouter des sujets au projet d'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD ,
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté ci-après en laissant le varia ouvert :

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE.

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2017, ET SUIVI.

04 - COMPTE RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF.

05 - RENCONTRE(S).

06 - ANALYSE DE PROJET(S).

07 - INTERVENTION OU DOSSIERS DU DÉE - CIE.

08 - DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE.

08.01 - Programme d'aménagement durable des forêts (PADF):
Autorisation de signature.

08.02 - Plan de gestion des matières résiduelles: Adoption du
Rapport annuel de suivi de la mise en oeuvre du PGMR 2016 et
autorisation.

08.03 - Émission de certificats de conformité.

08.03.01 - Émission de certificat de conformité : Règlement no
164-17 de la municipalité de Sainte-Justine.

08.03.02 - Émission de certificat de conformité : Règlement no
02-2017 de la municipalité de Saint-Zacharie.

08.03.03 - Émission de certificat de conformité : Règlement no
312-17 de la municipalité de Saint-Magloire.

08.03.04 - Émission de certificat de conformité : Règlement no
71-2017 de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague.

08.03.05 - Émission de certificat de conformité : Règlement no
01-2017 de la municipalité de Sainte-Sabine.

08.03.06 - Émission de certificat de conformité : Règlement no
02-2017 de la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford.

09 - AUTRES RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET
COLLOQUES.

09.01 - Comité de sécurité incendie.

09.02 - Comité culturel.

09.03 - Comité de sécurité publique.

09.04 - Bassin versant du Fleuve St-Jean.

09.05 - L'Essentiel des Etchemins.

10 - DOSSIERS DU PACTE RURAL:

10.01 - Projets locaux.

10.01.01 - Suivi amélioration des équipements: Mont-Original,
coopérative de solidarité.

10.01.02 - Acquisition d'une enseigne numérique: Municipalité
de Saint-Camille-de-Lellis.

10.01.03 - Engager un agent de développement: Municipalité
de Saint-Magloire.

10.01.04 - Projet multiple des organismes de Sainte-Aurélie:
Municipalité de Sainte-Aurélie.

10.01.05 - Revitalisation de la bibliothèque: Municipalité de
Sainte-Rose-de-Watford.

10.02 - Projets régionaux.

11 - RATIFICATION RÉOLUTIONS PAR LE DIRECTEUR
GÉNÉRAL.

12 - AFFAIRES COURANTES:

12.01 - Intervention du préfet à la suite de diverses rencontres et
réunions.

12.02 - Dossier OMH.

12.02.01 - Ajout d'un membre pour siéger au comité de
transition.

12.02.02 - Demande de M. Gilles Vézina, directeur général de
Ste-Justine.

12.03 - Contrat d'entretien des bureaux de la M.R.C. des Etchemins.

12.04 - Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

12.05 - Fédération québécoise des municipalités.

12.06 - Ligne de Stationnement J.A.G. inc.

12.07 - Omnium Marie-Michèle Gagnon.

12.08 - Service Canada.

- 12.09 - Cyberrisques.
- 12.10 - Rapport d'activités du Fonds de développement du territoire (F.D.T.).
- 12.11 - Formulaire de désignation d'un représentant à la table de Gestion intégrée des ressources et du territoire (GIRT).
- 12.12 - Transport collectif.
- 12.13 - Département des ressources humaines.
- 12.14 - Municipalité de Saint-Camille.
- 12.15 - Plan de relance de la M.R.C. des Etchemins.
- 12.16 - Moulin Metgermette-Nord de Sainte-Aurélie.
- 12.17 - Département des ressources humaines.
- 13 - ADMINISTRATION:
 - 13.01 - Liste des comptes à payer.
 - 13.02 - État des encaissements et déboursés.
- 14 - CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS:
 - 14.01 - Gouvernement du Québec.
 - 14.02 - L'Arterre.
 - 14.03 - Sogetel.
 - 14.04 - Carrefour jeunesse emploi Les Etchemins.
 - 14.05 - Municipalité de Saint-Cyprien.
 - 14.06 - Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE).
 - 14.07 - Municipalité de Saint-Luc.
 - 14.08 - Moulin La Lorraine.
 - 14.09 - Sports Québec.
 - 14.10 - Société d'habitation du Québec.
 - 14.11 - Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis.
- 15 - SUJETS DIVERS.
- 16 - PÉRIODE DE QUESTIONS.
- 17 - CLÔTURE DE LA SÉANCE.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-06-02

03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2017, ET SUIVI.

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement #025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,

ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2017 soit et est adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

04 - COMPTE RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF.

Aucun comité administratif n'a eu lieu.

05 - RENCONTRE(S).

Aucune rencontre.

06 - ANALYSE DE PROJET(S).

07 - INTERVENTION OU DOSSIERS DU DÉE - CIE.

08 - DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE.

2017-06-03

**08.01 - Programme d'aménagement durable des forêts (PADF):
Autorisation de signature.**

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins présente une proposition de projet dans le cadre du PADF (2017-2018);

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ÉMILE LAPOINTE,

ET RÉSOLU

QUE le conseil de la MRC des Etchemins autorise Monsieur Luc Leclerc, directeur général, à signer tout document relatif au projet retenu, soit la réfection du chemin Coupe-Feu à Saint-Camille-de-Lellis.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-06-04

**08.02 - Plan de gestion des matières résiduelles: Adoption du
Rapport annuel de suivi de la mise en oeuvre du PGMR
2016 et autorisation.**

CONSIDÉRANT QUE depuis 2014, la MRC, en vertu des dispositions du *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles*, doit produire annuellement un rapport de suivi faisant état de la mise en œuvre des mesures prévues dans le PGMR;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport doit être transmis au *Ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques*, et ce avant 30 juin de chaque année;

CONSIDÉRANT qu'un rapport préparé par le coordonnateur du service de l'aménagement a été transmis à chacun des maires et que ces derniers considèrent ce rapport conforme aux activités réalisées en 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC adopte le rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR 2016 ainsi que l'ANNEXE 1.

QUE ce rapport soit transmis au *Ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques* tel que

déposé.

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

08.03 - Émission de certificats de conformité.

2017-06-05

**08.03.01 Émission de certificat de conformité : Règlement no 164-17
- de la municipalité de Sainte-Justine.**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Sainte-Justine a adopté le 1^{er} mai 2017, le règlement no 164-17;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage no 76-07 afin de corriger et adapter certains articles présentant des difficultés d'application et ajouter de nouvelles dispositions concernant certains types de construction;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été transmis au Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que le règlement no 164-17 tel qu'adopté par le Conseil de la Municipalité de Sainte-Justine est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins.

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise son directeur général ou directeur général adjoint, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité.

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-06-06

**08.03.02 Émission de certificat de conformité : Règlement no 02-
- 2017 de la municipalité de Saint-Zacharie.**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Zacharie a adopté le 5 juin 2017, le règlement no 02-2017;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage no 08-2007 afin de corriger et adapter certains articles présentant des difficultés d'application et ajouter de nouvelles dispositions concernant certains types de construction et de façon à adapter certaines zones du périmètre urbain aux nouvelles situations;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été transmis au Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR

PROVENÇAL,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que le règlement no 02-2017 tel qu'adopté par le Conseil de la Municipalité de Saint-Zacharie est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins.

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise son directeur général ou directeur général adjoint, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité.

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-06-07

**08.03.03 Émission de certificat de conformité : Règlement no 312-17
- de la municipalité de Saint-Magloire.**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Magloire a adopté le 5 juin 2017, le règlement no 312-17;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage no 234-07 afin de corriger et adapter certains articles présentant des difficultés d'application et ajouter de nouvelles dispositions concernant certains types de construction;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été transmis au Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS LAFLAMME,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que le règlement no 312-17 tel qu'adopté par le Conseil de la Municipalité de Saint-Magloire est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins.

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise son directeur général ou directeur général adjoint, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité.

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-06-08

**08.03.04 Émission de certificat de conformité : Règlement no 71-
- 2017 de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague.**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague a adopté le 6 juin 2017, le règlement no 71-2017;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour objet de modifier le

règlement de zonage no 05-2007 afin de corriger et adapter certains articles présentant des difficultés d'application et ajouter de nouvelles dispositions concernant certains types de construction;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été transmis au Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que le règlement no 71-2017 tel qu'adopté par le Conseil de la Municipalité de Sainte-Louis-de-Gonzague est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins.

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise son directeur général ou directeur général adjoint, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité.

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-06-09

**08.03.05 Émission de certificat de conformité : Règlement no 01-
- 2017 de la municipalité de Sainte-Sabine.**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Sainte-Sabine a adopté le 5 juin 2017, le règlement no 01-2017;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage no 05-2007 afin de corriger et adapter certains articles présentant des difficultés d'application et ajouter de nouvelles dispositions concernant certains types de construction et de façon à adapter certaines zones du périmètre urbain aux nouvelles situations;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été transmis au Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JUDITH LEBLOND
(REPRÉSENTANTE DE LAC-ETCHEMIN),

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que le règlement no 01-2017 tel qu'adopté par le Conseil de la Municipalité de Sainte-Sabine est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins.

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise son directeur général ou directeur général adjoint, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité.

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.
ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**2017-06-10 08.03.06 Émission de certificat de conformité : Règlement no 02-
- 2017 de la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford.**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford a adopté le 2 juin 2017, le règlement no 02-2017;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage no 09-2007 afin de corriger et adapter certains articles présentant des difficultés d'application et ajouter de nouvelles dispositions concernant certains types de construction;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été transmis au Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CLAUDE ROY
(REPRÉSENTANT DE SAINT-LOUIS),

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que le règlement no 02-2017 tel qu'adopté par le Conseil de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins.

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise son directeur général ou directeur général adjoint, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité.

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

09 - AUTRES RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES.

09.01 - Comité de sécurité incendie.

Monsieur Stéphane Royer présente le compte-rendu du comité de sécurité incendie ayant eu lieu le 30 mai 2017.

09.02 - Comité culturel.

Monsieur Denis Laflamme fait la présentation du calendrier culturel pour le mois de juin 2017.

09.03 - Comité de sécurité publique.

Rapport annuel d'activités du 1er avril 2016 au 31 mars 2017 du comité de sécurité publique.

- Dépôt de document.

09.04 - Bassin versant du Fleuve St-Jean.

Monsieur Adélarde Couture fait mention que le rapport annuel de 2016 et le plan d'action de 2017 du Bassin versant du Fleuve St-Jean sont maintenant disponibles.

- Point d'information.

09.05 - L'Essentiel des Etchemins.

Monsieur Hector Provençal annonce que l'Essentiel des Etchemins a procédé à l'embauche de Madame Cynthia Lacharité en tant que directrice générale par intérim de l'organisme afin de remplacer Madame Claire Bouchard suite à son incident. L'Essentiel embauchera également une adjointe en décembre prochain afin de combler un remplacement pour un congé de maternité.

10 - DOSSIERS DU PACTE RURAL:

10.01 - Projets locaux.

2017-06-11

10.01.01 Suivi amélioration des équipements: Mont-Orignal, - coopérative de solidarité.

Considérant l'étude du dossier et la recommandation du comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,

ET RÉSOLU

QU'aucun amendement au projet Amélioration des équipements (résolution 2016-08-06, entériné le 10 août 2016) ne soit accepté. Les membres du comité technique demandent au promoteur de respecter la demande initiale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-06-12

10.01.02 Acquisition d'une enseigne numérique: Municipalité de - Saint-Camille-de-Lellis.

Considérant l'étude du dossier et la recommandation du comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit comité:

Somme demandée : 28 954,76 \$

Coût du projet : 36 165,36 \$

Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour l'octroi d'une somme ne devant pas excéder 28 954,76 \$ à la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis pour le projet Acquisition d'une enseigne numérique. Le versement de cette somme se fera à même l'enveloppe budgétaire 2016-2017 et 2017-2018 disponible pour la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis.

QUE le préfet, Monsieur Harold Gagnon, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-06-13

10.01.03 Embauche d'un agent de développement: Municipalité de Saint-Magloire.

Considérant l'étude du dossier et la recommandation du comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS LAFLAMME,

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Municipalité de Saint-Magloire et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Magloire soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit comité:

Somme demandée : 4 560,00 \$

Coût du projet : 5 700,00 \$

Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour l'octroi d'une somme ne devant pas excéder 4 560,00 \$ à la Municipalité de Saint-Magloire pour le projet Engager un agent de développement. Le versement de cette somme se fera à même l'enveloppe budgétaire 2017-2018 disponible pour la Municipalité de Saint-Magloire.

Les membres conviennent que le financement n'est pas récurrent pour l'embauche de ressources humaines. La municipalité devra être informée que les autres années pour le salaire de la ressource ne pourront être admissibles dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants.

QUE le préfet, Monsieur Harold Gagnon, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-06-14

10.01.04 Projet multiple des organismes de Sainte-Aurélie: Municipalité de Sainte-Aurélie.

Considérant l'étude du dossier et la recommandation du comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RICHARD COUËT,

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Municipalité de Sainte-Aurélie et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Sainte-Aurélie soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit comité:

Somme demandée : 16 176,30 \$ Coût du projet : 20 218,78 \$

Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour l'octroi d'une somme ne devant pas excéder 16 176,30 \$ à la Municipalité de Sainte-Aurélie pour le Projet multiple des organismes de Ste-Aurélie. Le versement de cette somme se fera à même l'enveloppe budgétaire 2017-2018 disponible pour la Municipalité de Sainte-Aurélie.

QUE le préfet, Monsieur Harold Gagnon, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-06-15

10.01.05 Revitalisation de la bibliothèque: Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford.

Considérant l'étude du dossier et la recommandation du comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD COUTURE,

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit comité:

Somme demandée : 8 548,00 \$ Coût du projet : 10 685,00 \$

Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour l'octroi d'une somme ne devant pas excéder 8 548,00 \$ à la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford pour le projet Revitalisation de la bibliothèque. Le versement de cette somme se fera à même l'enveloppe budgétaire 2016-2017 disponible pour la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford.

QUE le préfet, Monsieur Harold Gagnon, et le directeur général,

Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

10.02 - Projets régionaux.

Aucun dossier.

11 - RATIFICATION RÉOLUTIONS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL.

12 - AFFAIRES COURANTES:

12.01 - Intervention du préfet à la suite de diverses rencontres et réunions.

Monsieur le préfet fait part des principales rencontres et activités auxquelles il a participé depuis la dernière séance.

12.02 - Dossier OMH.

2017-06-16

12.02.01 Ajout d'un membre pour siéger au comité de transition.

-

CONSIDÉRANT la demande de Madame Lucie Gagnon,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR PROVENÇAL,

QUE Madame Lucie Gagnon, mairesse de la municipalité de Saint-Louis, puisse siéger au comité de transition pour la constitution du nouvel OMH régional.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-06-17

12.02.02 Demande de M. Gilles Vézina, directeur général de Sainte-Justine.

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucun directeur général au sein du comité de transition pour la constitution du nouvel OMH régional,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,

QUE la demande de Monsieur Gilles Vézina, directeur général de la municipalité de Sainte-Justine, soit refusée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-06-18

12.03 - Contrat d'entretien des bureaux de la M.R.C. des Etchemins.

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien ménager des locaux de la MRC des Etchemins est échu depuis le 6 juin 2017;

CONSIDÉRANT QUE Madame Réjeanne Bilodeau se dit intéressée à

renouveler le contrat d'entretien ménager pour la période du 7 juin 2017 au 6 juin 2018;

CONSIDÉRANT QUE Madame Réjeanne Bilodeau demande certains ajustements au niveau de sa rémunération (voir proposition jointe);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RICHARD COUËT,

ET RÉSOLU

QUE soit proposé une augmentation de 2 % du contrat antérieur qui était de 17 010,54 \$ (2016-2017), soit la somme de 339,46\$ pour un montant total de 17 350,00 \$ payable en cinquante-deux (52) versements.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-06-19

12.04 - Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

- Acte de servitude Massif du Sud.

CONSIDÉRANT QUE diverses conventions ont été signées pour la location des terres publiques par le gouvernement du Québec afin de permettre, à Enbridge Massif du Sud Wind Project GP inc., à titre de commandité pour Enbridge Massif du Sud Wind Project Limited Partnership et EEN GP Massif du Sud inc., à titre de commandité pour EEN CA Massif du Sud S.E.C., la production et la transmission d'électricité par énergie éolienne;

CONSIDÉRANT QUE ces conventions ne confirment pas la propriété superficielle relativement aux installations de transmission d'énergie entre les éoliennes du Parc éolien du Massif du Sud;

CONSIDÉRANT QU'il y a également lieu d'accorder à Enbridge Massif du Sud Wind Project GP inc., à titre de commandité pour Enbridge Massif du Sud Wind Project Limited Partnership et EEN GP Massif du Sud inc., à titre de commandité pour EEN CA Massif du Sud S.E.C., les droits de servitudes requis aux fins de l'exploitation desdites installations de transmission d'énergie entre les éoliennes du Parc éolien du Massif du Sud;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins fait partie prenante de ces conventions en raison d'une délégation d'une partie des terres publiques qui lui a été accordée par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (le « MERN ») aux termes d'une entente de délégation de gestion foncière des terres du domaine de l'État dans le parc régional du Massif du Sud signée le 31 mars 2009, telle qu'amendée de temps à autres (l'« Entente de délégation »);

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bellechasse fait aussi partie prenante de ces conventions en raison de l'Entente de délégation;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bellechasse a subdélégué à la MRC des Etchemins la gestion des dispositions du Programme d'attribution des terres du domaine de l'État pour l'implantation d'éoliennes sur les terres du domaine de l'État (le « Programme éolien ») dans le parc régional du

Massif du Sud, le tout aux termes de la résolution C.M.-080-12 du 18 avril 2012 du conseil de la MRC de Bellechasse;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bellechasse a délégué à la MRC des Etchemins le pouvoir de la représenter, à titre de mandataire, dans la gestion de tous les droits fonciers en lien avec le Parc éolien du Massif du Sud aux termes de la résolution C.M.-081-12 du 18 avril 2012 du conseil de la MRC de Bellechasse;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a adopté la résolution 2012-04-09 en date du 11 avril 2012 dans le but de reconnaître et accepter la délégation à son égard, par la MRC de Bellechasse, du pouvoir de la représenter, à titre de mandataire, dans la gestion de tous les droits fonciers en lien avec le Parc éolien du Massif du Sud;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins agit depuis la délégation comme mandataire de la MRC de Bellechasse;

CONSIDÉRANT QUE le MERN, alors le Ministre des Ressources naturelles et de la Faune, a autorisé, aux termes de deux (2) lettres datées du 30 avril 2012, la MRC de Bellechasse à subdéléguer à la MRC des Etchemins la gestion des dispositions du Programme éolien dans le parc régional du Massif du Sud ainsi que la MRC des Etchemins à accepter cette subdélégation;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS LAFLAMME,

QUE la MRC des Etchemins, soit et est autorisée à conclure, en son nom et comme mandataire de la MRC de Bellechasse, la convention entre le gouvernement du Québec, la MRC des Etchemins et la MRC de Bellechasse ainsi qu' Enbridge Massif du Sud Wind Project GP inc., à titre de commandité pour Enbridge Massif du Sud Wind Project Limited Partnership et EEN GP Massif du Sud inc., à titre de commandité pour EEN CA Massif du Sud S.E.C., visant à confirmer la propriété superficielle relativement aux installations de transmission d'électricité du Parc éolien du Massif du Sud et accorder les droits de servitudes à cette fin (la « Convention de propriété superficielle et de servitudes »);

QUE le préfet de la MRC des Etchemins, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC des Etchemins, en son nom, et pour et au nom de la MRC de Bellechasse, en sa qualité de mandataire, la Convention de propriété superficielle et de servitudes. »

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-06-20

12.05 - Fédération québécoise des municipalités.

Demande au gouvernement du Québec dans le dossier d'exportation d'énergie produite par des éoliennes.

ATTENDU que la Loi sur les compétences municipales (LCM, article 111.1) permet à une MRC ou une communauté locale l'exploitation d'une entreprise qui produit de l'électricité au moyen d'un parc éolien;

ATTENDU que le gouvernement du Québec reconnaît la valeur des gouvernements de proximité que représentent les MRC et les communautés locales;

ATTENDU que la Politique énergétique 2030 (L'énergie des Québécois, source de croissance) souhaite faire une place importante au développement et à la consolidation de la filière éolienne par l'entremise de projets éoliens liés à l'exportation;

ATTENDU que le programme d'attribution des terres du domaine de l'État permet le développement de projets éoliens liés à l'exportation;

ATTENDU que l'acceptabilité sociale est la pierre angulaire de tous les projets éoliens sur laquelle ceux-ci peuvent se réaliser;

ATTENDU que le programme d'attribution des terres du domaine de l'État n'encadre pas une éventuelle participation communautaire;

ATTENDU que la démonstration a été faite, f:!!Jar le biais des récents projets, que la présence des communautés dans l'actionnariat favorise l'acceptabilité sociale et amène des bénéfices fort importants pour les MRC, les communautés et les Premières Nations;

ATTENDU que les résultats du dernier appel d'offres d'énergie communautaire par HydroQuébec (A/O 2013-01) ont démontré que les projets éoliens issus d'un partenariat public-privé permettaient d'atteindre un prix très compétitif;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DENIS BEAULIEU

QUE ce conseil:

1) demande au gouvernement du Québec de reconnaître les MRC et les communautés locales comme des gouvernements de proximité, des acteurs clés de leur développement, en introduisant une participation financière et un contrôle communautaire à 50 % dans les projets de production d'énergie éolienne, à des fins d'exportation;

2) demande que cette modification au programme d'attribution des terres du domaine de l'État se fasse dans les meilleurs délais, soit avant la fin de la présente session parlementaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-06-21

12.06 - Ligne de Stationnement J.A.G. inc.

CONSIDÉRANT QU'il y des fissures à réparer dans le stationnement;

CONSIDÉRANT QUE le lignage des cases du stationnement de la M.R.C. des Etchemins est à refaire;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD COUTURE,

d'accepter la soumission de Ligne de stationnement J.A.G. inc. pour la réparation des fissures du stationnement de la M.R.C. des Etchemins au montant de 569.12 \$ taxes incluses et le lignage de 43 cases de stationnements pour un montant de 511.64 taxes incluses, pour un total de 1080.76 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

12.07 - Omnium Marie-Michèle Gagnon.

Il est déterminé que Monsieur le maire Réjean Bédard et Monsieur le maire Jean Paradis participeront à l'événement qui aura lieu le 15 juillet 2017 au Club de golf de Lac-Etchemin.

2017-06-22

12.08 - Service Canada.

Appel de propositions du programme Nouveaux Horizons pour les aînées 2017-2018 - Volet projets communautaires.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR PROVENÇAL,

D'acheminer cette information à toutes les municipalités du territoire.

ADOPTÉE.

2017-06-23

12.09 - Cyberrisques.

CONSIDÉRANT QUE la M.R.C. des Etchemins est à risque de subir des cyber attaques;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR PROVENÇAL,

QUE l'option B de la proposition de PMT Roy Assurances et services financiers pour une couverture contre les cyber-attaques soit retenue au montant de 3 000,00\$ plus taxes. Pour une couverture représentant 250 000,00\$ par évènement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-06-24

12.10 - Rapport d'activités du Fonds de développement du territoire (F.D.T.).

CONSIDÉRANT QUE tel que spécifié dans l'entente du FDT, la MRC doit fournir un rapport annuelle d'activités au Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT);

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,

QUE le dit rapport soit et est adopté et acheminé au bureau régional du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-06-25

12.11 - Formulaire de désignation d'un représentant à la table de Gestion intégrée des ressources et du territoire (GIRT).

CONSIDÉRANT QUE la M.R.C. des Etchemins doit déléguer un représentant à la Table de gestion intégrée des ressources du territoire (GIRT);

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,

ET RÉSOLU

Que Monsieur Yvon Lacombe, coordonnateur du service de l'aménagement, soit et est nommé à titre de représentant de la MRC des Etchemins à la Table GIRT.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-06-26 12.12 - Transport collectif.

CONSIDÉRANT QU'il y a entente avec la MRC de Bellechasse, la MRC des Etchemins participera au projet pilote de transport collectif en direction de la ville de Lévis, que le dit projet sera d'une durée de 6 mois, soit du 3 juillet au 31 décembre 2017.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,

QUE le Projet pilote de transport collectif à partir des Etchemins et Bellechasse vers la Ville de Lévis soit mis en oeuvre pour la période ci-devant mentionnée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-06-27 12.13 - Département des ressources humaines.

CONSIDÉRANT QUE le poste de secrétaire-réceptionniste est vacant depuis le 12 mai 2017;

CONSIDÉRANT QU'une offre d'emploi a été publiée dans des hebdomadaires locaux et sur des sites web tel que « UMQ, Québec Municipal, etc. »;

CONSIDÉRANT QUE Madame Lucienne Fortier a été sélectionnée pour combler le dit poste;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,

ET RÉSOLU

QUE soit entériné l'embauche de Madame Lucienne Fortier aux conditions prévues à la convention collective en vigueur (classe 1.1, échelon 5);

QUE Madame Lucienne Fortier entrera en poste le 19 juin 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-06-28 12.14 - Municipalité de Saint-Camille.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Camille a déposé une demande d'appui par la résolution # 130-06-2017 pour le programme FEPTEU,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ÉMILE LAPOINTE,

QUE la MRC appuie la résolution portant le numéro 130-06-2017 de la municipalité de Saint-Camille de Lellis et que la présente soit acheminée à cette dernière.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

12.15 - Plan de relance de la M.R.C. des Etchemins.

Suivi du dossier.

- Point d'information présenté par Monsieur le Préfet.

2017-06-29

12.16 - Moulin Metgermette-Nord de Sainte-Aurélie.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD COUTURE,

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité régionale de comté des Etchemins verse une aide financière de cinq cents dollars (500.00 \$) au comité des bénévoles du Vieux Moulin Metgermette-Nord pour le support des activités estivales 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-06-30

12.17 - Département des ressources humaines.

CONSIDÉRANT QUE la M.R.C. des Etchemins a besoin d'une ressource humaine pour la mise en oeuvre du Plan de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE le programme "Emploi Été Canada" octroi une aide de financement pour la création d'un emploi étudiant pour une période maximale de six (6) semaines;

CONSIDÉRANT QUE Madame Anabel Caissy répond aux exigences du programme pour le dit emploi;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,

QUE Madame Anabel Caissy soit embauchée pour le poste d'agente de gestion des matières résiduelles et de l'environnement pour une période de six semaines, tel qu'énoncé dans la description du programme;

QUE Madame Anabel Caissy entrera en poste le 19 juin 2017;

QUE si le projet n'a pas pu être complété durant ces six semaines, l'embauche de Madame Caissy pourra se prolonger de deux à trois semaines au frais de la M.R.C. des Etchemins selon le cas.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-06-31

13 - ADMINISTRATION:

13.01 - Liste des comptes à payer.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,
ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant six cent trente-quatre mille sept cent vingt-et-un dollars et quatre-vingt-sept cents (634 721.87\$) incluant la rémunération du personnel, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au registre des délibérations des séances de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

13.02 - État des encaissements et déboursés.

État transmis avec l'avis de convocation.

14 - CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS:

14.01 - Gouvernement du Québec.

a) Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire: Réception du premier versement de 25% provenant du Fonds de développement des territoires pour l'année 2017-2018.

b) Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques: Accusé réception de la résolution 2017-04-03 concernant le projet de réserve de biodiversité du Massif du Sud.

c) Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation: Demande d'aide financière - Accusé réception de notre demande d'appui à l'élaboration du plan de développement de la zone agricole (PDZA).

d) Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire: Accusé réception concernant l'adoption du règlement 126-17 modifiant le Schéma d'aménagement.

14.02 - L'Arterre.

Communiqué de presse concernant l'accompagnement et le jumelage afin de faciliter l'accès au monde agricole.

14.03 - Sogetel.

Projet de fibre optique pour la M.R.C. des Etchemins.

14.04 - Carrefour jeunesse emploi Les Etchemins.

Invitation à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu le 15 juin 2017, à 7h30, au Manoir Lac-Etchemin.

14.05 - Municipalité de Saint-Cyprien.

Réception de la résolution de la municipalité concernant le regroupement des Offices municipal d'habitation (OMH) du territoire.

14.06 - Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE).

Invitation à la 17e assemblée annuelle du Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE) qui se tiendra le jeudi, 8 juin 2017, à 19h à la salle du Conseil municipal de Saint-Henri.

14.07 - Municipalité de Saint-Luc.

Réception de la résolution de la municipalité concernant leur contribution financière au plan d'action de l'Entente de développement culturel pour les années 2017-2018 et 2019.

14.08 - Moulin La Lorraine.

Invitation au lancement de la saison d'été 2017.

14.09 - Sports Québec.

Suite à la lettre reçu le 5 juin dernier, il est convenu que la M.R.C. des Etchemins envoie une lettre à Sports Québec pour les aviser que nous ne sommes pas en mesure de recevoir l'événement des Jeux du Québec prévu à l'hiver 2019 sur le territoire.

14.10 - Société d'habitation du Québec.

Confirmation d'un montant de 240 000,00\$ mis à la disposition de la MRC des Etchemins pour l'année 2017-2018, dans le cadre du programme RénoRégion, par la Société d'habitation du Québec (SHQ).

14.11 - Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis.

Réception de la résolution numéro 136-06-2017 concernant le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF).

15 - SUJETS DIVERS.

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS.

17 - CLÔTURE DE LA SÉANCE.

2017-06-32

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ÉMILE LAPOINTE,

ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 20 h 35.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

PRÉFET

SECRETARE-TRÉSORIER